

## **COMMUNE DE TERVILLE**

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **Enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté n° 2023-0062 du 26 avril 2023, le Maire de TERVILLE a prescrit une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du P.L.U. de TERVILLE.

A cet effet, M. Nicolas MARCHETTO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du **15 mai au 17 juin 2023** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et du mardi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un poste informatique où le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sera également installé en Mairie de Terville.

Conformément à l'article L 123-10 du code de l'environnement, l'avis conforme de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Grand Est est joint au dossier d'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la ville : [www.terville.fr](http://www.terville.fr)

Un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4645>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-4645@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4645@registre-dematerialise.fr)

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **Mercredi 31 mai 2023 de 15 h à 17 h,**
- **Lundi 12 juin 2023 de 17 h à 19 h,**
- **Samedi 17 juin 2023 de 10 h à 12 h.**